

Secretariat du Maire  
Courrier arrivé le

29 MARS 2019

LAVAL économie

Copie à :  
X. Dubourg  
P2

LES RÉSEAUX DE  
VOTRE RÉUSSITE

Direction Économie Emploi Innovation  
Dossier suivi par Régine RIVIÈRE  
E-mail : regine.riviere@laval-economie.fr  
Tél. : 02.43.49.86.07  
N/Réf. : RR/IM/2019-74

Laval, le 26 mars 2019

Le Président

À

ARRIVÉ

- 3 AVR. 2019

Monsieur François ZOCCHETTO  
Président de Laval Agglomération  
1 place du Général Ferrié  
CS 60809  
53000 LAVAL

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation préalable à l'adoption du PLUi du Pays de Loiron, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-après quelques remarques sur le projet proposé.

1 – Concernant le règlement du PLUi

Celui-ci précise qu'en zone UE, il convient de distinguer une zone UEm correspondant spécifiquement à la zone de la Meslerie à Saint Ouen des Toits, une zone où les habitations sont autorisées. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de maintenir une telle exception qui a pour conséquence de faire concurrence aux lotissements voisins du fait de son prix très attractif et qui dans le même temps consomme des surfaces économiques qui se font rares et requièrent donc une gestion rigoureuse.

2 – Concernant les OAP Economie

Nous relevons 6 projets de création/extension de zones d'activités sur le Pays de Loiron. Il ne nous revient pas dans le cadre du présent courrier d'apprécier la faisabilité économique de ces projets en revanche nous souhaitons souligner et regretter une caractéristique commune à tous ces projets : ils présentent des contraintes techniques et environnementales fortes ou inadaptées, qui rendront, le moment venu, leur réalisation difficile au plan technique et/ou très onéreuse au plan financier.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Le site de Lorrière à Port Brillet.  
Dans le périmètre de l'OAP, est intégré un bois qui scinde la zone d'activité en deux. Les accès imposés se situent sur terrain privé et une haie bocagère qui partage elle aussi la zone d'activité doit être maintenue.
- Le site de Chantepie à Loiron-Ruillé.  
L'OAP fait mention d'une voirie en attente alors que celle-ci fait face au bassin d'orage de la zone d'activité. Sa réalisation semble donc peu réaliste.  
L'OAP positionne également un accès de la zone d'activité par le sud en traversant l'emprise du Super U voisin alors que cet accès n'est pas prévu dans le schéma d'aménagement de la zone d'activité.
- Le site de la Chotardière à Loiron-Ruillé.  
Son périmètre est traversé par des haies à préserver, voire même à créer ou à reconstituer ce qui pose véritablement question sur la capacité à y implanter des activités économiques dans le futur.

.../...

Pour en terminer sur les OAP Economie et compte tenu de la période pendant laquelle les réflexions ont été conduites à ce sujet (quelques mois avant la fusion), nous préconisons qu'un échange puisse avoir lieu avec les interlocuteurs "Economie" et "Technique" du nouvel EPCI afin de mieux préparer la concrétisation future des projets économiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma considération distinguée.

Yannick BORDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'Y' followed by a vertical stroke and a cursive 'm'.